Air Canada : Soros est sur les rangs

Presse Canadienne

TORONTO — Le célèbre milliardaire new-yorkais George Soros fait partie d'un groupe d'investisseurs sur les rangs pour obtenir une participation d'environ 25 % dans Air Canada, selon le quotidien *Toronto Star*.

Le transporteur aérien en difficultés, qui cherche à obtenir près de 700 millions pour redresser son bilan et éviter la faillite, évalue présentement les offres de différents groupes.

Le nom du groupe dont l'offre sera retenue par le comité de relance d'Air Canada doit être révélé vendredi.

Âgé de 73 ans, George Soros s'est fait une réputation internationale en 1992 après avoir empoché 1 milliard de dollars US en une seule journée en misant sur une dévaluation de la livre sterling.

Le spéculateur s'est joint à un groupe d'investisseurs considéré comme un important créancier d'Air Canada.

George Soros a déjà touché d'importants profits dans le passé en investissant dans l'industrie du transport aérien.

Le financier était un des investisseurs qui avaient débloqué une somme de 175 millions US en capital de risque pour l'injecter dans JetBlue Airways, une jeune compagnie aérienne qui a été un des seuls transporteurs à demeurer rentable après les attentats terroristes du 11 septembre 2001.

BOURSE

Suite de la page D1

M. Reed rejoindra le New York Stock Exchange le 30 septembre, a précisé le NYSE dans un communiqué. « Ma priorité va être de m'assurer de l'efficacité de ce conseil d'administration. Les réformes de gouvernance d'entreprise que nous allons proposer sont critiques en ce moment précis », a assuré M. Reed.

« Le New York Stock Exchange est la première bourse du monde et vraiment l'une des marques mondiales les plus importantes », a-t-il ajouté en se disant « honoré que le comité ait arrêté son choix sur moi ».

« Le NYSE doit réajuster sa gouvernance. Nous devons être les meilleurs parmi les meilleurs, nous devons être un exemple », a-t-il assuré lors d'une conférence de presse.

Dick Grasso avait été poussé à la démission après le tollé général provoqué par sa rémunération de 140 millions de dollars.

Cette affaire a braqué tous les regards vers le conseil d'administration, au moins en partie à l'origine du scandale, puisqu'il a avalisé l'attribution de la très généreuse enveloppe, et nombre de commentateurs s'interrogeaient en fin de semaine sur son avenir.

M. Reed a assuré n'avoir jamais rencontré M. Grasso. « Je suis quelqu'un d'extérieur à la Bourse », a-t-il souligné. Il a également assuré qu'il allait démissionner de ses fonctions au conseil d'administration du groupe cigarettier Altria.

M. Reed a pris sa retraite en avril 2000 du poste de président du conseil d'administration et vice-PDG de Citigroup. Il était le PDG de Citicorp et Citibank de 1984 à 1998 avant la fusion entre Citicorp et Travelers Group, a précisé le communiqué.

« Nous sommes heureux que John ait accepté notre offre pour devenir le PDG par intérim du NYSE », a pour sa part assuré Laurence Fink, le responsable du comité de recrutement qui avait été mis sur pied pour trouver un successeur à M. Grasso.

« Son excellente expérience de gestionnaire, ses qualifications exceptionnelles et sa familiarité avec les divers éléments du NYSE en

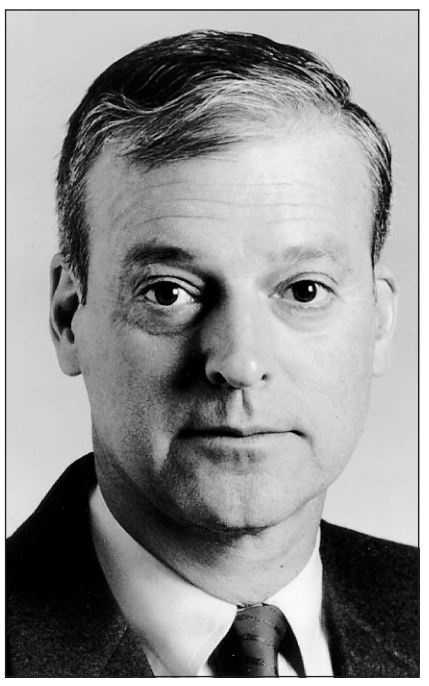

PHOTO BLOOMBERG NEWS ©

John Reed

font le choix idéal pour le Conseil », a-t-il ajouté.

Le conseil d'administration a accepté à l'unanimité la recommandation du comité de recrutement sur le nom de John Reed, a assuré Carl McCall, administrateur du NYSE.

« John est le candidat idéal pour diriger l'organisation en ce moment », a ajouté M. McCall. « Il a l'expérience pour s'assurer que nous allons effectivement faire des progrès dans les propositions de réformes de gouvernance », a-t-il ajouté.

Au conseil d'administration du NYSE, 12 sièges sur 27 sont occupés par les grands patrons des maisons de courtage régnant sur Wall Street. La réduction du nombre d'administrateurs-courtiers compte parmi les réformes envisagées au NYSE, avec la limitation du pouvoir des dirigeants dans la nomination du CA, et éventuellement l'introduction en Bourse de cette société fonctionnant jusqu'à présent sur le mode associatif.

Toutes ces réformes potentielles doivent être débattues le 2 octobre au sein du conseil d'administration.

PARK'N FLY
STATIONNEMENT D'AÉROPORT
www.parknfly.ca
MAINTENANT à Montréal
• Navette gratuite à l'aérogare 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
• Parcs bien éclairés et clôturés
• Entrée et sortie rapides grâce aux systèmes informatisés
• Aucune réservation requise
3170619
AÉROGARE
EXPRESS A
ROMEO-VACHON BOUL.
CH. DE LA CÔTE-DE-LIESSE
SERVICE VOITURIER
MICHEL-JASMIN AVE.
520+
EXPRESS B
20+
VIA
MARSHALL AVE.
AV. O'CONNELL AVE.
EXPRESS A
700, rue Marshall
EXPRESS B
630, avenue Michel Jasmin
OUVERTURE EN OCTOBRE 2003
SERVICE VOITURIER
12155, Côte de Liesse
EXPRESS A ou B : 6.95$ par jour 39.95$ par semaine
UN JOUR GRATUIT
Entrez votre code de coupon ci-dessous pour obtenir un jour de stationnement GRATUIT à l'aéroport au moment de quitter les parcs Express A ou B.
Offre valable jusqu'au 30 septembre 2003. Aucune période minimale de stationnement pour obtenir un jour gratuit. Cette offre ne peut être combinée à d'autres promotions.
Code de coupon : 68003
UN JOUR DE STATIONNEMENT GRATUIT
3170619
Appelez le 514-631-3359

VIOLENCE

Suite de la page D1

Le sondage CROP, mené en août auprès de 625 personnes, révèle que 27 % des travailleurs ont été témoins, l'an dernier, de violence sous une forme ou un autre. Près de 20 % des répondants estiment que le phénomène s'est aggravé dans leur milieu de travail au cours des dernières années.

Dans le cas précis des dommages psychologiques, le nombre de victimes indemnisées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec a presque doublé depuis 10 ans. De plus, la période d'indemnisation pour ce type de cas a augmenté de 30 %, alors que la hausse a été de 21 % pour les lésions physiques.

L'intervention de l'ORHRI veut aider gestionnaires et employés à déceler les signes de violence et à adopter une attitude de « tolérance zéro ». Cette approche, principalement axée sur les modifications des comportements individuels, est essentielle au grand chantier de la prévention de la violence au travail.

Mais les experts en violence au travail croient qu'il faut également ouvrir un autre front.

Organisation du travail

Pour Angelo Soares, le harcèlement psychologique n'est pas un phénomène individuel, isolé, épisodique et ponctuel. Il lui paraît invraisemblable que la hausse du nombre et de la gravité des cas enregistrée au cours des dernières années soit attribuable à une croissance de la perversion chez les individus.

Pour l'expliquer, le chercheur montre plutôt du doigt les changements survenus dans l'environnement et l'organisation du travail au cours des dernières années.

Selon lui, le climat d'insécurité créé par le chômage élevé et le resserrement des règles d'admissibilité à l'assurance-emploi créent un terrain fertile aux agresseurs et coincent leurs victimes. Ces dernières se trouvent souvent forcées à endurer la détresse du harcèlement pour ne pas de retrouver dans un autre type de détresse, économique celle-là.

Angelo Soares note également que les nouvelles technologies de l'information et de la communication favorisent, dans certains milieux, les caractéristiques autoritaires et tayloristes de l'organisation du travail.

« Le caractère solitaire, individuel et stressant du travail favorise le déclenchement du harcèlement », soutient-il.

La réduction des effectifs et le fameux « faire plus avec moins » accroissent aussi les risques. Il signale enfin que la précarisation croissante du travail isole les individus dans le temps et dans l'espace, réduisant ainsi les capacités de coopération, de communication et de résistance des victimes.

Boîte de Pandore

Selon Éric Plante, membre de la chaire en gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'Université Laval, la prévention de la violence au travail est encore un sujet tabou dans plusieurs entreprises, car elle ouvre une boîte de Pandore.

« Elle oblige les entreprises à réfléchir tout autant sur leur gestion qu'à mettre en place des mesures énergiques pour stopper les comportements inadéquats des individus et apporter une aide aux victimes. Elle peut donc entraîner une remise en cause des structures du pouvoir », dit-il.

En 2000, le Bureau international du travail publiait le livre *La violence au travail*, qui fait le point sur 15 ans de travaux effectués en Australie. Les auteurs, Duncan Chappel et Vittorio di Martino, énumèrent certaines particularités organisationnelles qui favorisent la violence.

On trouve notamment l'imprécision des rôles et des responsabilités, la mauvaise répartition de la charge de travail, l'excès de règles bureaucratiques, le manque d'autonomie dans les décisions, la culture organisationnelle centralisée, un style de gestion autoritaire et un environnement qui isole les salariés ou les groupes de salariés.

« Ces constats devront être vérifiés dans le contexte québécois. Mais il est clair que la violence au travail a aussi des causes organisationnelles. Les intervenants en relation d'aide auprès des victimes sont les premiers à déplorer qu'on y prête si peu d'attention », signale Éric Plante.

Santé et sécurité

Les progrès accomplis au Québec en matière de santé et sécurité (physiques) du travail sont le résultat de mesures adoptées à la fois par les travailleurs et les entreprises. On a, d'une part, forcé les ouvriers à porter des casques sur les chantiers de construction. Mais on a aussi forcé les employeurs à ériger des échafaudages sûres.

Selon Éric Plante, la violence à l'intérieur des milieux de travail est aussi une question de santé et sécurité du travail. Il faudra donc s'occuper de l'échafaudage tout autant que du casque.

REPRISE

Suite de la page D1

Le nombre de demandes de prestations d'assurance-chômage a atteint la semaine dernière un niveau inégalé en deux mois. Depuis l'amorce de la dernière récession en mars 2001, 2,8 millions d'emplois sont disparus, indique le département du travail. Environ 48 % de ces emplois, soit 1,3 million, ont été perdus depuis que le Bureau national de la recherche économique a annoncé, en novembre 2001, la fin de la récession. Le taux de chômage est actuellement de 6,1 %.

« C'est la première reprise qui se solde par une perte nette d'emplois après 21 mois de croissance », note Jared Bernstein, économiste principale à l'Institut de politique économique, un groupe de recherche de Washington.

La création d'emplois suit d'ordinaire toute reprise économique. Au cours de la période de 12 mois bouclé en mars 1992, soit un an après la dernière récession aux États-Unis, on a enregistré six progressions mensuelles du taux de chômage. Au cours des 12 mois qui ont suivi, le marché de l'emploi n'a reculé qu'au cours d'un seul mois, selon une analyse des emplois non agricoles du département du travail.

Au terme d'une étude récente, Erica Groshen, adjointe au vice-président et économiste à la recherche à la Federal eserve Bank de New York, concluait que la dernière récession était marquée par une « prédominance des pertes d'emploi permanentes sur les mises à pied temporaires, et par le déplacement des emplois d'un secteur industriel vers un autre ». Sans les compétences qui leur auraient permis de se retrouver immédiatement un emploi dans un autre type d'entreprise, il se peut que, le temps de se recycler, certains travailleurs doivent prolonger leur période de chômage.

John Silvia, économiste en chef chez Wachovia, l'un des 20 principaux souscripteurs d'obligations américaines, croit que ce qui caractérise aussi la croissance actuelle, c'est que les entreprises ne limitent plus la reprise de l'embauche et de la production à l'échelle strictement nationale.

Il y a désormais énormément d'entreprises qui se prévalent de l'Accord de libre-échange nord-américain pour délocaliser leur production au Canada et au Mexique, alors que d'autres investisseurs optent pour la Chine depuis qu'elle souscrit aux règle de l'Organisation mondiale du commerce.

Les chercheurs et même certains responsables de la Fed croient que la meilleure façon pour la banque centrale de se conformer à ses obligations en matière d'emploi est de poursuivre sa politique de contrôle de l'inflation.

LALIBERTÉ

Suite de la page D1

En juillet, Benoit Laliberté a été arrêté, puis libéré sous caution, parce qu'il ferait partie d'un réseau de prêt usuraire et de blanchiment d'argent. Huit autres personnes ont également été mises temporairement sous les verrous, dont Robert Roch Baillargeon.

Benoit Laliberté s'est fait connaître comme président fondateur de la firme informatique Jitec. Le titre boursier de cette PME avait fortement grimpé à l'été 2000, puis dégringolé après que les autorités réglementaires eurent constaté des irrégularités.

Aujourd'hui, Benoit Laliberté, Jitec et trois courtiers font l'objet d'un recours collectif de la part d'ex-actionnaires, qui affirment avoir perdu des millions après que le titre de Jitec en Bourse eut été manipulé.

« Du culot, j'en ai plein, a dit M. Laliberté au cours d'un entretien téléphonique. J'ai l'esprit très tranquille et je n'ai pas peur de faire face à la musique. Je suis un gars très honnête. »

Cette fois, le projet de son entreprise AUC porte sur la téléphonie Internet. M. Laliberté dit pouvoir, dès la mi-octobre, vendre des unités qu'on branche sur un téléphone traditionnel moyennant 39,95 $. L'unité en question permet à une communication téléphonique d'être transférée sur le réseau d'AUC dès que l'appel est interurbain.

Selon M. Laliberté, AUC a son propre réseau, notamment en Haïti et en Jamaïque. L'entreprise pourrait également acheminer les appels vers 277 destinations grâce à des ententes avec des partenaires pour utiliser leur passerelle. Dans 90 % des cas, l'appel utiliserait la technologie IP (Internet Protocol), beaucoup moins coûteuse que le réseau traditionnel.

Selon l'entrepreneur, les économies de son réseau oscilleraient entre 10 et 90 % par rapport aux interurbains effectués avec les Bell et autres Call-Net de ce monde. Par exemple, affirme-t-il, un appel à Paris coûte environ 11 cents la minute avec Bell, contre 4 cents avec AUC.

Pour lancer son entreprise en Bourse, Benoit Laliberté utilise la société Studio Bromont (USA), une coquille boursière inscrite sur le marché hors cote géré par le Nasdaq. C'est avec cette coquille que MM. Laliberté et Baillargeon comptaient financer le mégastudio de cinéma dans l'ex-usine de Hyundai, à Bromont, au printemps 2001.

Le 29 septembre prochain, Studio Bromont (USA) acquerra l'entreprise American United Corporation, de Montréal. En contrepartie, les actionnaires d'American United Corporation, soit Benoit Laliberté et sa famille immédiate, mettront la main sur 26,25 millions d'actions de Studio Bromont (USA), ce qui leur donnera les deux tiers de l'entreprise.

Cette transaction, appelée communément une prise de contrôle inversée (*reverse takeover*), se fait pour l'équivalent de 50 cents l'action, soit 13,1 millions de dollars. Aucune somme en espèces n'est échangé ; il s'agit d'une transaction sur papier. Studio Bromont (USA) prendra le nom d'American United Corporation et deviendra ainsi inscrite en Bourse. AUC est une organisation avec cinq filiales : Prolan, Smartnet, Vectoria Telecom, American United Telecom et American United Financial Services.

À la recherche de 2 millions

Benoit Laliberté dit maintenant rechercher 2 millions de dollars, à Montréal et à Toronto, auprès d'une dizaine de nouveaux actionnaires. Ne craint-il pas avoir de la difficulté à amasser cette somme compte tenu de ses récents démêlés avec la justice ?

« Vous seriez surpris de voir la sympathie de certaines des personnes qui ont collaboré avec moi. J'aurai des difficultés, mais je crois être en mesure de clore le placement », dit-il.

L'homme d'affaires affirme qu'il n'est pas le principal actionnaire de la coquille actuelle de Studio Bromont (USA), même si le vérificateur comptable de cette entreprise a été payé à même le compte personnel de M. Laliberté, au printemps.

Selon nos recherches, Benoit Laliberté et ses associés contrôleraient Studio Bromont par l'entremise de Filton International AS-B et Cie, une société constituée au paradis fiscal des Bahamas. Cette même entreprise des Bahamas est l'une des principales actionnaires de la coquille Vectoria, également en Bourse Nasdaq.

Le 29 juillet 2002, l'entreprise Studio Bromont (USA) avait annoncé faire l'objet d'une prise de contrôle inversée par American United Corporation. À l'époque, Benoit Laliberté avait affirmé à *La Presse Affaires* qu'il n'avait rien à voir là-dedans...